

es répète jamais assez souvent à son
ré, et comme les cadavres qui lui ap-
partiennent ne lui suffisent pas, il a
fallu plus d'une fois que nos Magistrats
intervinssent pour protéger, contre l'ou-
trage impie qu'elle voulait leur infliger,
les dépouilles mortelles des enfants de
l'Eglise.

Si nous vous parlons d'un scandale
aussi odieusement impie, N. T.-C. F.,
c'est qu'il a depuis quelque temps at-
tristé plusieurs de vos paroisses, qu'il
en est qui ont lieu de le craindre, et que
les autres en ont au moins entendu
parler.

L'autorité de Dieu, la dignité hu-
maine, le respect de tout ce qu'il y a au
monde d'honnête et de sacré ne peuvent
être méconnus à ce point sans qu'il en
résulte dans les mœurs une licence effrénée,
sans que la famille soit livrée aux désordres
qui la flétrissent et la dissolvent, sans que
la société enfin arrive par l'extinction de
tout principe. L'ordre aux convulsions de
l'anarchie.

Ce sont, N. T.-C. F., ces iniquités de
tout genre, ce triomphe du mal sous
toutes les formes, ces énormités dans le
scandale qui nous séparent de Dieu et
l'éloignent de nous. Iniquités vestes
divoiserunt inter vos et Deum vestrum
(1). Voilà ce qui a provoqué le châti-
ment que nous subissons et ce qui pré-
pare ceux dont nous sommes menacés
pour l'avenir.

Bien aveugle serait celui qui ne re-
connaitrait pas (c'est à des chrétiens
nous parlons), dans cet état d'hu-
miliation, de faiblesse et d'angoisse où
nous sommes; dans ces nuages ministres
qui s'accumulent sur notre horizon po-
litique et social, la main de Dieu qui
reste étendue sur nous. Adhuc manus
Ius extensa. Bien aveugle serait celui
qui ne verrait pas, en présence de tant
d'agitations stériles, de tant d'habiletés
trompées dans leurs calculs, de tant
d'agitations stériles, de tant d'habiletés
trompées dans leurs calculs, de tant de
bonnes volontés impuissantes, que nous
levons enfin nous tourner vers Dieu, et
lui dire avec le Prophète : « Donnez-
nous votre secours pour sortir de la
tribulation qui nous presse, parce
que les hommes n'ont pas le pouvoir
de nous sauver. » Da nobis auxilium
de tribulatione, quia vana salus homi-
nis (2).

La pénitence nous est nécessaire :
quelles conditions doit-elle avoir pour
être efficace ? (A suivre)

**Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE**

Un certain nombre de négocian-
ts et d'industriels de Roubaix
et de Tourcoing nous ont
exprimé le désir d'avoir commu-
nication de nos dépêches com-
merciales et des cours de bourse
avant l'impression du journal et
aussitôt la réception dans nos
bureaux.

Nous organisons à cet effet
un service spécial qui fonctionne
dès maintenant. Moyennant une
commission mensuelle pour frais
de copie, nous envoyons à de-
mande nos dépêches au fur et à
mesure qu'elles nous parvien-
nent, soit avant, soit après le
tirage du journal.

Nous y joignons les télégram-
mes politiques (débat de l'As-
semblée, nouvelles importantes,
etc.), qui nous seraient parvenus
trop tard pour être insérés dans
notre édition du soir.

A l'époque des enchères de
aines au Havre, à Anvers, et à
Londres, nous recevons quoti-
diennement plusieurs dépêches
de ces diverses places.

Il est bien entendu que ce ser-
vice est exclusivement réservé
à nos abonnés.

Nous avons établi notre bulletin
télégraphique de la Bourse de Pa-
ris, d'après les avis qui nous ont
été donnés par un certain nombre
de nos abonnés. Nous prions les
personnes qui auraient intérêt à
connaître le soir même les cours
d'autres valeurs de vouloir bien
nous en informer. Nous nous le-
rons télégraphier régulièrement
par nos correspondants.

M. le président de la Chambre de com-
merce nous adresse la note suivante :

Communication importante
Un grand nombre de fabricants
de notre ville se sont adressés à la
Chambre de commerce pour appeler
son attention sur les GRAVES IN-
CONVENIENTS qui résultent des ven-
tes faites AVEC VALEURS PRO-
LONGÉES.

Après avoir examiné cette ques-
tion, la Chambre a bientôt reconnu
qu'elle n'a pas autorité pour imposer
à la fabrique des conditions de vente
ou de paiement.

Dans cette situation, la chambre
a cru faire chose utile, en provo-

quant une réunion générale des in-
téressés, pour aviser.

En conséquence, messieurs les fa-
bricants et commissionnaires sont
invités à se rendre à la mairie,
salon blanc, le mercredi 27 courant,
à 5 heures du soir.

Parmi les députés du Nord qui ont
voté contre la seconde lecture du pro-
jet de loi Ventavon, nous avons omis
de citer M. le comte de Melun.

Roubaix, ville manufacturière par
excellence, est bien l'endroit où toute
œuvre fondée dans le but d'aider à l'amé-
lioration du sort de la classe ouvrière
est sûre d'avance de trouver un champ
auquel ne manquera ni l'espace ni
les besoins. Toute œuvre pareille sur-
gissant, nullo part non plus mieux et
plus que parmi nous elle ne peut com-
puter sur la sympathie et le concours de
tous.

On l'a dit, l'élévation des salaires ne
représente rien pour la classe ouvrière
si ceux qui la réclament en son nom ne
se préoccupent aussi de mettre ou de
faire mettre à sa portée, sans de trop
grands sacrifices de sa part les objets
de première nécessité. A cette condition
seulement l'augmentation des salaires
devient vraiment un bienfait effectif,
qui cesse d'être dérisoire.

En nous plaçant à ce point de vue
nous avons donc le droit de saluer
comme l'annonce d'une œuvre utile
l'établissement à Roubaix d'une grande
boucherie centrale dont le but avoué
est d'abaisser le prix de la viande.

Ce projet d'établissement, et ce n'est
pas une mince satisfaction d'avoir à en
prévenir nos concitoyens, est déjà en
cours de réalisation. Une société ano-
nyme au capital de 30.000 fr. se fonde,
elle fait un appel de fonds qui a déjà
été entendu, et une grande partie du
capital social est souscrite. 300 actions
à 100 fr. l'action composeront ce fonds
de la société, qui comptera un directeur-
gérant et un comité d'administration,
choisi pour exercer un contrôle néces-
saire, rendu d'ailleurs certainement
efficace par une heureuse provision de
statuts très-clairs et très-sages.

La société, à ses risques et périls, se
constituera ainsi pour dix ans; les bé-
néfices réalisés, tout en étant relative-
ment minimes de par l'objet même de
l'entreprise, laisseront encore une
grande marge pour les dividendes à ré-
partir annuellement aux actionnaires.
A St-Quentin, ville beaucoup moins
importante que la nôtre, une société
pareille fondée au même capital servait
fin de l'année 1873, à chaque action, la
somme de 13.50 d'intérêt. On voit par
là que les souscripteurs feront à la fois
une bonne action et un excellent place-
ment.

En conséquence, nous ne pouvons
que souhaiter bon succès à M. Henri
Mazurel, ci-devant directeur-gérant
de la boucherie centrale St-Quen-
toise, et qui a songé à faire bénéficier
à la population Roubaissienne d'un é-
tablissement du même genre que celui
qu'il a déjà dirigé.

Ayant fait ses preuves, il les renou-
vellerà parmi nous, nous l'espérons,
avec les encouragements et les adhé-
sions de nos concitoyens.

Le projet de création d'un réseau de
tramways dans diverses voies publiques
de Roubaix est soumis en ce moment
à l'enquête.

Le réseau projeté comprend trois
lignes et une annexe.

La première ligne, de Roubaix à
Tourcoing, part du territoire de Croix,
emprunte sur la plus grande partie de
son parcours la route départementale
pour aboutir au territoire de Tourcoing.
Cette ligne aura un développement de
3.800 mètres plus une annexe de 450
mètres environ reliant entre elles les
lignes 1 et 2.

La deuxième ligne, dite de Nouveaux
à Watrelos, suit le chemin de Nou-
veaux à la frontière. Sa longueur est de
3.200 mètres.

La troisième ligne, de Roubaix à
Lannoy, sera établie sur la route de
grande communication de Roubaix à
St-Amand. Elle aura 2.700 mètres de
longueur.

En somme, ce réseau qui certaine-
ment sera complété plus tard, quand
il aura été permis d'apprécier les ser-
vices que rendra ce nouveau mode de
locomotion, aura plus de dix kilomè-
tres de développement.

On estime à 656.600 fr. les frais
d'installation, et les frais d'exploitation
à 374.240 francs.

Provisoirement, l'emploi du réseau
serait restreint au service des voyageurs,
vu l'impossibilité complète de se servir
de ces voies nouvelles pour le transport
des marchandises, du moins au dire de
l'ingénieur des ponts et chaussées. Mais
la faculté est laissée à la Compagnie
d'organiser ce service, si elle le juge
convenable, sans compromettre la sé-
curité publique.

Les tramways ne pourront être éta-
blis dans les rues dont la chaussée est
moins de 7 mètres.

Le Conseil des prud'hommes de
Dunkerque vient de prononcer un juge-
ment qu'il peut être bon de mettre
sous les yeux de certains contre-maî-
tres d'ateliers.

Siégeant au bureau général et ju-
geant en matière de simple police, à
son audience du 19 de ce mois, il a
condamné un siffleur de filature, con-
vaincu d'avoir à différentes reprises,
et notamment les 4 et 5 janvier cou-
rant, frappé à Paide d'une lamie en
cuir garnie de nœuds, une ouvrière de
l'atelier auquel il était attaché, à une
amende de la valeur de deux journées
de travail, et aux dépens.

Un surveillant d'une autre filature
comparaissait, également devant le
Conseil de prud'hommes, à cette même
audience, sous l'inculpation d'avoir
exercé des voies de fait sur la personne
d'un ouvrier de son atelier; mais les
faits qui lui étaient imputés n'ayant pu
être suffisamment prouvés, il est inter-
venu en sa faveur un jugement d'ac-
quittement.

Le conseil municipal de Lille a déli-
béré hier matin sur la question de
l'Exposition provinciale projetée à Pa-
ris. La proposition de la municipalité,
malgré la décision prise par la com-
mission administrative du Musée, con-
cluait à l'acceptation de l'invitation
faite par le ministre des beaux-arts
d'envoyer à Paris « les tableaux du
Musée de Lille ».

La question a été longuement dé-
battue. On parlait contre l'envoi : MM.
Verly, Werquin, Testelin, Meurein;
ont parlé pour : MM. Jules Decroix et
Catel-Béghin. Finalement, la proposi-
tion d'envoi a été repoussée à une très
forte majorité : cinq membres seule-
ment ont voté pour l'adoption. MM.
Catel, Brassart, Decroix, Masure et
Bacquet.

L'affaire du canal de Seclin, dont le
conseil général s'est occupé dans sa
dernière session, est dans une excel-
lente voie. On croit que le canal sera
repris par l'Etat et que les améliora-
tions indiquées dans le projet des in-
génieurs seront réalisées.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE. — L'as-
semblée générale mensuelle aura lieu
mardi prochain, 26 courant.

Voici l'ordre du jour de cette séance:
Correspondance.
Scrutin pour l'admission de nou-
veaux membres présentés à la dernière
séance.
Présentation de cinq nouveaux mem-
bres.

Renouvellement par moitié du Con-
seil d'administration.

Communication de M. Coraut sur
l'éclairage au gaz.

Communication de M. Kolb sur l'in-
crustation des chaudières à vapeur.

Communication de M. Renouard sur
les dernières machines employées en
filature.

Communication de M. Renouard sur
un moyen de distinguer le jute de lin
dans les tissus crévés.

Communication de M. Violette sur
l'analyse des sucres.

Communication de M. Agache sur l'uti-
lisation des déchets de filatures.

Communication de M. Agache sur un
nouveau système de préparation de lin.

Communication de M. Raguet sur
l'utilisation des résidus de distillerie.

Questions diverses.

Le Comice agricole se réunira mer-
credi 27 courant, à onze heures du
matin.

Questions à l'ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal.

2. Installation du bureau.

3. Rapports et scrutins sur les
candidatures de MM. :

Charles Cuvelier, cultivateur à Fre-
linghien.

Demeunynck, président honoraire
de la Société agricole de Bour-
bourg.

Nicole, Désiré, architecte à Haubour-
din.

4. Reddition du compte du trésorier.

5. Nomination d'une commission
chargée de l'examen desdits comp-
tes.

6. Note sur l'emploi des nitrates,
par M. Ladureau, chimiste de la station
agricole.

7. Lectures et propositions diver-
ses.

Encore un avis aux voyageurs ven-
ant de Belgique.

Un ouvrier typographe, d'origine
belge, venant de Bruxelles, porteur de
quelques numéros de la Lanterne qu'il
cherchait à introduire en France, a été
arrêté hier à la frontière française, gare
de Blanc-Misseron.

Cet individu a été écondu à la mai-
son d'arrêt de Valenciennes et mis à
la disposition de l'autorité judiciaire.

Voici une bonne nouvelle pour les
petites bourses.

La commission relative aux caisses
d'épargne et de prévoyance a entendu
le ministre de l'intérieur et celui des
finances.

La question sur laquelle on s'est
expliqué à pour but d'autoriser les per-

cepteurs et les receveurs des postes
à accepter des dépôts d'argent des par-
ticuliers, dépôts qui ne devraient pas
s'élever à plus de 2,000 francs avec les
intérêts.

Avant-hier, rue de l'Alma, les pas-
sants s'arrêtaient tous pour considérer
un homme qui allait sautant sur un
piéd, ils se demandaient sans doute si
cet individu songeait à mettre à la mode
ce genre de locomotion, non encore
essayé par l'espèce bipède. Allez-donc,
ce n'était pas pour rire, le malheureux
s'était cassé la jambe gauche. Com-
ment n'aurait-il pas joué à cloche-
piéd ?

Hier soir au théâtre, autre accident
dont a failli être victime Mlle Gomberti,
jouant sous le caractère de jeune pen-
sionnaire. Elle sautait joyeusement à la
corde quand tout d'un coup on la vit
disparaître : la planche de la trappe
s'était brisée; sans la présence du ma-
chiniste sous la scène, au lieu de quel-
ques petites contusions et d'une grande
peur, les seules choses dont elle ait eu
à souffrir, on aurait peut-être à regretter
Mlle Gomberti elle-même.

Hier ont été arrêtés deux individus,
Frédéric D... de Lille et David L..., de
Roubaix, au moment où ils cherchaient
à vendre divers objets, coeurs en ar-
gent, chaînes et croix, — des ex-voto
qui ont dû certainement être volés dans
une église.

Il y a longtemps que nous avons ré-
clamé la protection et la surveillance de
l'autorité pour les pigeons-voyageurs.
Nous sommes donc heureux de rappeler
le jugement suivant :

Le tribunal de première instance de
Vendôme (Loir-et-Cher) a, en date du
28 août 1874, condamné à 50 francs
d'amende, à la confiscation de l'arme et
aux frais du procès, ainsi qu'aux dé-
pens, un tireur qui, au moment de la
mise en liberté de pigeons-voyageurs,
avait abattu cinq de ces intéressants
oiseaux.

Nous sommes convaincu qu'il en
serait de même dans notre pays, si
pareille stupidité devait s'y produire.

L'affaire des détournements commis
au préjudice de la Société générale, dit
le Droit, prend plus d'importance qu'on
ne l'avait d'abord supposé. Sur les in-
dications de M. Antony Rivet, l'expert
comptable commis par la justice, la
police a opéré chez plusieurs banquiers,
changeurs et coulisiers, entre les mains
desquels avaient passé des titres dé-
tournés, des perquisitions qui ont
amené d'importantes découvertes.

Il en est résulté, notamment, l'arres-
tation du sieur de G..., ancien employé
de la Société générale, devenu coulis-
sier et se livrant à des spéculations sur
les valeurs industrielles. Il aurait con-
servé secrètement des relations avec les
sieurs C... et F..., dont nous avons an-
noncé l'arrestation, et il est inculpé
d'avoir facilité leurs frauduleuses opé-
rations.

Averti, sans doute, des investigations
qui s'exécutaient, de G..., qui est marié
et père de famille, avait, depuis quel-
ques jours, quitté son domicile. Il avait
également cessé de paraître à la Bourse,
et c'est chez une actrice d'un petit thé-
âtre qu'il a été arrêté.

BELOQUE. — Une famille exterminée. —
On écrit de Hasselt au Courrier de la Meuse :

« Hier, dimanche, à trois heures du matin,
un incendie éclata à Zonhoven, dans une
maison habitée par la veuve Pallen et ses
quatre enfants. Un très-petit feu avait
tout dévoré, ne laissant plus qu'un monceau
de débris.

Malheureusement, il n'y a pas que des dé-
gâts matériels à déplorer. La veuve Pallen,
s'étant aperçue du danger, est sortie de la mai-
son pour appeler au secours, mais elle est re-
tournée aussitôt pour sauver ses enfants. Elle
n'y réussit point probablement parce qu'elle a
été asphyxiée par la fumée.

Voilà du moins ce qu'on peut conjecturer.
La pauvre femme et ses quatre enfants ont
été brûlés. Leurs corps étaient entièrement
carbonisés; on n'a trouvé aucune trace de
l'un des enfants.

« Hélas ! le mari de la veuve Pallen et un
autre de leurs enfants sont morts il y a quatre
mois de la dysenterie. »

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Un obit solennel du mois sera célé-
bré le mercredi 27 janvier 1875, à neuf heures,
en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de
l'âme de Monsieur JEAN-LOUIS-JOSEPH DELE-
RUE, veuf de dame SOPHIE-JOSEPH POISSON-
NIER, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1874,
dans sa 71^e année. — La famille prie les per-
sonnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de
lettre de faire part, de considérer le présent
avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Im-
primerie Alfred Rebois. — Avis gratuit dans les
deux éditions du Journal de Roubaix.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent n'engagent ni
l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur,

Je joins mes plaintes à celles de votre
(ridicule) anonyme J. J. qui ose prétendre
que la rue du chemin-de-Fer n'est pas le
centre de la ville. Votre correspondant
F. D. dont l'habitation semblerait être
incommodée par les urinoirs de la place
Notre-Dame, possède un compas très-
complaisant puisqu'il lui fait trouver le
centre de Roubaix à sa porte... Qui donc
a demandé que le grand poste soit placée
à Ste Elisabeth, ou au Pile, ou bien
dans la cuisine de Monsieur F. D. ?
Quand on poursuit l'esprit, on attrape
la sottise.

Au risque de passer pour un cannibale
de Ste Elisabeth, permettez-moi, Mon-
sieur, d'exprimer mon désir de voir un
jour la grand'poste et le bureau du télé-
graphe à côté de la Mairie de Roubaix,
et, en face la Bourse.
Votre bien-dévoilé, Et.

Monsieur le rédacteur,

Voire correspondant d'hier s'est mé-
pris sur la portée de la plainte dont je
me suis fait l'écho dans vos colonnes
au sujet du transfert de la grande poste
aux abords de la gare. Il semble croire
qu'en la portant devant le public je n'ai
été sensible qu'à mes convenances per-
sonnelles, que la nouvelle installation a
peu favorisée : là est l'erreur qui me
donnerait peut-être le droit de lui dire
à mon tour que s'il l'a trouve si bien
réussie c'est donc qu'elle l'arrangerait,
lui, personnellement, indépendamment
de ce que peut en penser la communauté.

Je n'aime pas ce procédé de réplique
et ne veux pas non plus examiner si le
choix qu'on a fait de la rue du Chemin
de fer est un mieux par rapport à la rue
de l'Espérance. Je soutiens seulement
qu'une fois résolue à changer son local,
l'administration aurait eu l'air au moins
de consulter le bien de tous en mettant
le centre au milieu du cercle et non pas
dans le voisinage de la conférence.

En faisant autrement je maintiens
qu'elle a commis un grossier contre-sens
dont peu de monde fera honneur à son
discernement.

Agrez, M. le rédacteur, etc.
J. J.

Faits Divers

L'enterrement du peintre Millet, a
eu lieu hier à dix heures du matin à Bar-
bizon. Tous les paysans des environs
étaient accourus, et leur présence témoi-
gnait de la sympathie que le peintre
s'était acquise. Bon nombre d'amis du
défunt s'étaient rendus de Paris à Bar-
bizon.

Après le service religieux à l'église de
Chailly, le convoi s'est dirigé vers le
cimetière de cette commune. Plusieurs
discours ont été prononcés sur la tombe.

On télégraphie de Troyes à la Ré-
publique française que M. Ricard, ban-
quier à Ervy, conseiller général de l'Aube,
vient de prendre la fuite en laissant un
déficit considérable. Sa faillite a été dé-
clarée d'urgence.

Le Figaro nous apprend que M. Gas-
son, genre du maréchal Bugeaud, tré-
sorier général du Finistère, admis à la
retraite, laisse dans ses fonds particu-
liers un déficit de 1,200,000 francs. Il
n'existe pas de déficit dans la caisse de
l'Etat, qui serait du reste couverte par
son cautionnement de 300,000 francs.
M. Gasson est gardé à vue dans une
chambre de l'hôtel Lamarque à Brest.
Un négociant, M. Weller, perd 300,000
francs; le comptoir du Finistère, 200,000;
les autres créanciers, 40, 15, 4 et 2,000
francs.

Cham, cette semaine, nous initie au
mystère de la conscription des chevaux.

Le capitaine de remonte à une bonne
femme qui a amené le sien :

— Votre cheval est reconnu bon pour
l'armée.

— Qué malheur ! Est-ce que mon mari
pourrait pas partir à sa place ?

Pas d'exception !

Le cheval d'Henri IV, sur le Pont-
Neuf, est recensé comme les autres.

Progrès de Dentaire Dents et Den-
taires sans crochets ni ressorts et posés sans douleurs.

ELOUARD VERBRUGGHE, DENTISTE, breveté
de S. M. le Roi des Belges

Roubaix, rue de l'Hospice, 8, Roubaix

MAISON A PARIS

4, Boulevard Poissonnière, 4

NOTA. — Ces dentiers ont l'avantage de ne
pas empiéter la bouche, ils ne nécessitent pas
l'extraction des racines et viennent soutenir
les dents chancelantes. — Succès garanti.

Nouvelles du soir

On nous écrit de Paris, 25 janvier :

« La gauche républicaine s'est réunie
aujourd'hui à Paris dans la salle des
conférences, boulevard des Capucines,
sous la présidence de M. Albert Grévy,
qui a tout d'abord rappelé à la réunion
les circonstances qui l'ont empêché de
porter à la tribune, à la fin de la séance
du 22, la déclaration publiée depuis
dans les journaux. Le président du cen-
tre gauche a été de même dans l'impos-
sibilité de prendre la parole.

« Une longue discussion a été ensuite
engagée sur l'attitude que doit prendre
la gauche dans la séance de demain. »

« On se souvient qu'à l'issue de la
séance de vendredi dernier, les membres
de la droite, en réponse au discours de
M. Jules Favre, ont réclamé la mise à
l'ordre du jour des conclusions de la
commission d'enquête sur les événe-
ments du 4 septembre.

« L'ordre du jour de la chambre porte,
en effet, maintenant la mention de cette
discussion immédiatement après la pre-
mière lecture du projet sur le Sénat. »

« On lit dans la France :

« Hors des couleurs et de la buvette
de l'Assemblée de Versailles, les députés
les plus sensés sont d'accord pour re-
connaître et pour avouer que, s'il ne
survient pas un incident de tribune à la
suite duquel la dissolution soit tout à
coup mise aux voix et votée, la crise ac-
tuelle aura pour dénouement la nomi-
nation d'un ministère, non parlementaire
celui-ci, mais présidentiel, c'est-à-dire
exclusivement composé de ministres
dont la tâche, aux termes de la loi du
31 août 1872, se bornera à « promul-
guer les lois et à en assurer l'exécut-
ion. »

Petite bourse du dimanche sans affai-
res.

Dépêche Télégraphique

AFFAIRE D'ESPAGNE

Madrid, 24 Janvier. La Gaceta an-
nonce que le roi a passé 40,000 hommes en
revue à Peralta; il a été fort acclamé. Il
a ensuite accepté un bouquet offert par
les officiers.

La Gaceta publie des décrets allouant
annuellement au roi 28 millions de réaux
et fixant les nouvelles bases de l'immu-
nité judiciaire.

GARIBALDI A ROME

Rome, 24 Janvier. Le général Garibaldi
est arrivé. Il a été reçu à la gare par le
syndic la municipalité et les sociétés ou-
vrières avec leurs musiques.

Une grande foule acclamé Garibaldi
à son arrivée.

L'ordre n'a pas été troublé.

Rome, 24 Janvier. A cause de la
grande foule, le général Garibaldi a dû
s'arrêter dans un hôtel. Le général se
rendra à son domicile ce soir. Il a prié
la foule de ne pas troubler l'ordre et il a
annoncé qu'il restera quelque temps à
Rome.

Chemin de Fer du Nord

HEURES DE DÉPART DES TRAINS

Roubaix à Lille, 5.13, 7.18, 8.13, 9.48,
11.46, matin, 12.23, 1.58, 3.39, 5.13,
6.18, 7.28, 8.28, 9.38, 11.08 soir.

Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5.38,
7.18, 8.45, 10.18, 11.23, matin, 1.20,
2.45, 5.19, 5.38, 7.18, 8.23, 10.36, 11.38 s.

Lille à Roubaix, 5.15, 6.55, 8.22, 9.55,
11.05, matin, 12.57, 2.22, 4.47, 5.20,
6.55, 8.00, 10.13, 1